




Contester le FPS avec le RAPO

(Recours Administratif Préalable Obligatoire)

1ère étape : déposer un RAPO sous 1 mois

Comment déposer un RAPO ?

- Q** **Rapidement et gratuitement sur <https://fr.streeteo.com>**
Par ordinateur ou directement avec votre smartphone 
- Q** En recommandé avec avis de réception, en envoyant le formulaire papier disponible à l'adresse figurant sur le FPS.

Il n'est pas obligatoire de payer le FPS pour déposer un RAPO.

Quels sont les délais ?

- Q** **1 mois à partir de la date de notification, c'est à dire :**
 - La date inscrite sur «l'avis de paiement»** envoyé à votre domicile.

Quels sont les éléments à fournir ?

Q L'avis de paiement :

- reçu par courrier à votre domicile (adresse du certificat d'immatriculation)

The image shows a document titled "Avis de paiement Forfait de post-stationnement (FPS)" from ANTA. It contains various fields for identification and payment details. A large green stamp with the word "ACCEPTÉ" is placed over the document. Below the document, a red-bordered box contains the text "Avis de paiement reçu par voie postale".

The image shows a document titled "Notification de Forfait de Post-Stationnement". It contains text explaining the default and the amount of the FPS. A large red stamp with the word "REFUSÉ" is placed over the document. Below the document, a red-bordered box contains the text "Notice apposée sur le pare-brise".

- + Le certificat d'immatriculation du véhicule
- + Les motifs de contestation et les pièces justificatives

Et après ?

Votre RAPO est accepté :

Q Si vous avez déjà payé votre FPS : le courrier d'acceptation vous indiquera les pièces à fournir pour le remboursement. La collectivité procédera au remboursement dans les meilleurs délais

Q Sinon, vous n'avez aucune démarche à effectuer. **Le FPS est annulé.**

Votre RAPO est refusé :

Q Vous pouvez saisir la Commission du Contentieux du Stationnement Payant (CCSP).

Coordonnées et modalités : <https://www.accueil.ccsp.fr/>

+ d'informations sur <https://fr.streeteo.com/>